



LA LYRE SIGNOISE
Avenue du Cheval Blanc
Route de Méounes
83870 SIGNES

BULLETIN D'INSCRIPTION

Saison musicale: 2008/2009

Nom :
Prénom : âge : activité :
..... âge : activité :
.....
..... âge : activité :

Adresse complète :

N° de téléphone : Mobile :

Courriel :@

Joindre 1 photo et copie d'un justificatif de domicile.

Extrait du règlement intérieur :

Les cours de musique au sein de l'association la Lyre Signoise, sont dispensés aux adhérents de celle-ci. Pour être adhérent il suffit d'en faire la demande auprès de l'association (utiliser le bulletin d'inscription), et de régler sa cotisation annuelle.

Le premier cours de musique n'entraîne pas de facturation si l'apprentissage cesse (quelle que soit la date d'inscription), pour permettre une appréciation et un délai de réflexion au futur élève.

Les cours d'instrument comprennent le solfège et les apprenants peuvent prétendre à la location d'un instrument de musique à un tarif préférentiel, dans la mesure des disponibilités.

Afin de faciliter la gestion de l'association, il est demandé à chaque adhérent de **s'acquitter de l'adhésion à l'association et de la totalité des cours de l'année scolaire, dès l'inscription en septembre et au plus tard le 11 octobre 2008.**

Le paiement de l'adhésion annuelle sous forme de chèque sera encaissé le 15 janvier.

Le paiement de l'activité s'applique aux trois trimestres de l'année scolaire de façon forfaitaire.

Ce règlement est **effectué sous la forme de trois chèques datés du jour de réalisation.**

L'encaissement aura lieu respectivement :

Le 30 octobre pour le premier trimestre.

Le 30 janvier pour le second trimestre.

Le 30 avril pour le troisième trimestre.

En cas de cessation définitive de l'activité en cours d'année, le bureau de l'association doit être prévenu **par courrier**, avant le début du trimestre suivant. Seulement dans ces conditions, le ou les trimestres non effectués seront remboursés, sachant qu'un trimestre entamé est dû en totalité. Les inscriptions en cours d'année sont acceptées jusqu'au 31 janvier 2009.

Tout adhérent reconnaît avoir pris connaissance du présent extrait, avoir reçu copie du règlement intérieur et en accepte les conditions.

Date et signature de l'adhérent (des parents pour les enfants mineurs), précédé de la mention : *lu et approuvé.*

Ecole de musique

Début des formations **lundi 29 septembre 2008**

a) Piano et Guitare :

25 formations individuelles annuelles d'une demi heure.

b) Autres instruments :

30 formations individuelles annuelles d'une demi heure.

Pratique collective le mercredi soir de 18h30 à 20h30.

c) Pour tous : formation musicale collective probablement le samedi

d) Planning prévisionnel

- Percussions (jeudi soir)
- Clarinette (mardi soir)
- Guitare (mercredi)
- Piano (mercredi)
- Saxophone (samedi matin)
- Flûte à définir
- Trompette (samedi matin)
- Trombone à définir
- Eveil musical (à définir)

Le planning finalisé sera diffusé fin septembre.

d) Tarifs :

ADHESION ANNUELLE 18€	TRIMESTRE RESIDENTS SIGNES (€)	TRIMESTRE AUTRES (€)
ELEVE	120	133
ELEVE suivant même foyer pratique second instrument	105	117
Formation ½ h supplémentaire (à l'unité)	18	18
Eveil musical (20 minutes)	90	
Location instrument *	110 € l'année	

Caution instrument	200 €
---------------------------	-------

* sous réserve de disponibilité